

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 29 juin 2012

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 19 et 20 juin 2012**

**2012 DJS 338 - DPVI 463** Subvention (2.000 euros) à La Compagnie du Son des Rues (11e).

**M. Bruno JULLIARD et Mme Gisèle STIEVENARD,**  
**rapporteurs.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.-2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 5 juin 2012, par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à La Compagnie du Son des Rues, Chez Madame Dominique Bolland - 52, rue Amelot (11e) ;

Vu l'avis du conseil du 18e arrondissement, en date du 11 juin 2012 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 7e Commission et par Mme Gisèle STIEVENARD, au nom de la 5e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 2.000 euros est attribuée à La Compagnie du Son des Rues (18195 / 2012\_02552) Chez Madame Dominique Bolland - 52, rue Amelot (11e), pour son projet Des ateliers vidéo pour des jeunes autour du quartier de la ZAC Pajol.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 422, ligne VF88004 "Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la jeunesse" du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercices 2012 et suivants, sous réserve de la décision de financement.